AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE REGION ALSACE

Bulletin technique de la Chambre d'Agriculture de région Alsace
N°35 – Octobre/Novembre 2015

Avec le partenariat de :

ADA Alsace
Association pour le Développement de l'Apiculture en Alsace

FEAGA

FranceAgriMer

Dans ce numéro :

1. **Bilan de la saison apicole 2015 en Alsace**
2. **Suivi des balances électroniques**
3. **Record battu pour l'IGP « miel d'Alsace »**
4. **Concours des miels régionaux 2015**
5. **Un nouveau foyer d'Aethina tumida en Italie**
6. **Réforme du Forfait et réforme de la fiscalité agricole**
7. **Déclarations des ruchers : nouveau changement de planning**

Bonne lecture. Salutations dévouées, A.B.

FLASH' ABEILLES

Ce « FLASH'ABEILLES » parait de façon irrégulière, en fonction du besoin de vous apporter une information rapide. Pour le recevoir (gratuitement et par e-mail) inscrivez-vous auprès du technicien apicole (a.ballis@alsace.chambagri.fr).
Retrouvez les anciens numéros sur le site de la Chambre Agriculture d'Alsace (http://www.alsace.chambagri.fr/elevage/apiculture.html)
Retrouvez également de nombreux documents dans la partie « téléchargement » (mémento de l'apiculteur, bilans des enquêtes sur les pertes hivernales en alsace, guide des mielleries collectives et associations apicoles, supports de formation, etc.).

Bilan de la saison apicole 2015 en Alsace

(Cet article paraitra dans « Terres d'Alsace », la revue annuelle de la Chambre d'agriculture)

Après deux années difficiles et une année 2014 calamiteuse, les abeilles ont pu profiter de miellées satisfaisantes en 2015. Ce n'est cependant pas une année faste car les fortes chaleurs et la sécheresse de l'été n'ont pas permis de récolter de miel, ni en juillet, ni en août.

La production de miel aura été celle d'une année moyenne, avec environ 20 à 25 kg par ruche. Cette production s'est répartie sur les miellées d'avril (Fleur) et de de juin (Montagne et, par endroits seulement, Sapin). Dès début juillet, il n'y a plus eu de miel, comme le montre le suivi des ruches sur balances électroniques diffusé dans le *Flash Abeille*. Les abeilles ont traversé un été sec et pauvre en pollens qui a limité la ponte de la reine et affaiblit les colonies avant la période de préparation à l'hivernage.

Il était temps pour la cinquantaine d'apiculteurs professionnels d'Alsace de reconstituer leurs stocks de miels. Pourtant, les apiculteurs ne sont pas sereins, car deux nouveaux insectes envahisseurs menacent la production apicole : il s'agit du petit coléoptère des ruches (*Aethina tumida*) et du cynips du châtaignier. L'un s'attaque aux ruches et au miel, entrainant d'importants changements dans les exploitations apicoles de Pendant cinq ans en Poitou-Charentes, une équipe de recherche française issue de plusieurs organismes dont l'Inra s'est penchée sur le régime alimentaire des abeilles en zones de grandes cultures la région ou il est apparu (Italie). Sa dispersion à travers toute l'Europe est redoutée. L'autre est déjà présent en Alsace et s'attaque à une ressource alimentaire majeure pour les apiculteurs: le châtaignier. Il empêche sa floraison, privant les abeilles d'un pollen abondant et nutritif, très utile jusqu'à présent pour renforcer les jeunes colonies et assurer le renouvellement du cheptel. Quant au frelon asiatique, il n'a pas encore été observé en Alsace.

L'année 2015 aura été marquée par les points suivants :

- **Les prix de vente en vente directe ont peu évolué** (10 à 16 €/kg) sauf pour le miel de sapin qui frôle parfois 20 €/kg. Malgré un maintien du cours de miel à des valeurs hautes (vente au gros), les apiculteurs alsaciens maintiennent leur préférence pour la vente directe et en magasins spécialisés, conservant ainsi la maitrise de leurs débouchés. Face aux difficultés de ces dernières années, plusieurs exploitants ont augmenté leur cheptel pour maintenir leur production égale, dépassant les 600 ruches. Le prix de l'essaim se maintient autour de 100 à 150€.
- **18.6% de pertes hivernales** (moyenne en Alsace), réparties entre 7,5% de ruches mortes et 11,1% de ruches

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG CEDEX
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

devenues non-valeurs au printemps (voir notre compte rendu sur ***www.alsace.chambagri.fr***). Ce taux dépasse les 10% (taux considéré empiriquement comme normal) mais reste inférieur aux pertes subies en 2010, 2011 ou 2013.

- **Un climat sec et chaud**, favorable au développement des pucerons (produisant du miellat sucré) et des colonies d'abeille. Ainsi, les premiers essaimages ont eu lieu très tôt (début d'avril) et le miel de plaine fut marqué par la présence inhabituelle de miellat de pucerons. Les miellées de Fleur et Acacia se sont presque chevauchées au lieu d'être séparée de 15 jours. Ce profil de saison, de plus en plus fréquent, est interprété comme une conséquence du réchauffement climatique.
- **Une infestation par le parasite Varroa relativement faible**, avec peu de symptômes observés dans les ruches (abeilles aux ailes atrophiées, couvain lacunaire). La fin brutale des miellées en juillet aura permis aux apiculteurs les plus prudents d'anticiper la mise en place des stratégies de lutte.
- **L'essai du MAQS, le tout nouveau médicament anti-varroa.** Ce médicament a été utilisé pour la première fois par les apiculteurs, avec plus ou moins d'expériences malheureuses : plus complexe d'usage que les lanières habituelles, il repose sur la diffusion de vapeurs d'acide formique. Bien que « bio », cet acide peut entrainer la perte de la reine, notamment si les températures extérieures sont trop élevées. La Chambre d'agriculture fait actuellement un bilan de ces expériences individuelles (parution à venir) et renvoie aux essais préalables conduits en 2014.
- **La mise en place d'un MAEC apiculture et la labélisation de 85 Tonnes de miel d'Alsace** (le record depuis la mise en place de l'IGP Miel d'Alsace).

Rédaction Alexis Ballis

** [Précision : La faible infestation Varroa constatée cette année peut être expliquée par une reprise de ponte un peu plus tardive (début février, voir Flash Abeille 31) ainsi que par la sécheresse de l'été 2015 (privées d'apports polliniques, les ruches ont vécu une rupture ponte, ce qui aurait ralentit l'infestation)].*

Suivi des balances électroniques

Les graphiques ci-dessous résument les informations des balances électroniques mises en place sur des ruchers en Alsace. Ils présentent les données des balances des fédérations des syndicats d'apiculteurs (situées principalement sur des ruchers-écoles et financées avec l'appui de la Région Alsace et des fonds européens ; liens ci-dessous) et six balances d'apiculteurs professionnels du CETAA Alsace.

- **Réseau de la fédération des apiculteurs du Haut-Rhin** (http://www.apiculture-alsace.com/cariboost1/crbst_61.html)
  8 balances situées à Ste-Marie-Aux-Mines, Ribeauvillé, Lapoutroie, Colmar, Neuf-Brisach, Munster, Guebwiller et Thann. Mot de passe à demander à votre président de syndicat.
- **Réseau de la fédération des apiculteurs du Bas-Rhin** (http://www.apiculture-alsace.com/cariboost1/crbst_35.html)
  5 balances, dont 4 sont accessibles : Schirmeck, Hochfelden, Breitenbach et Obersteigen (col du Valsberg).

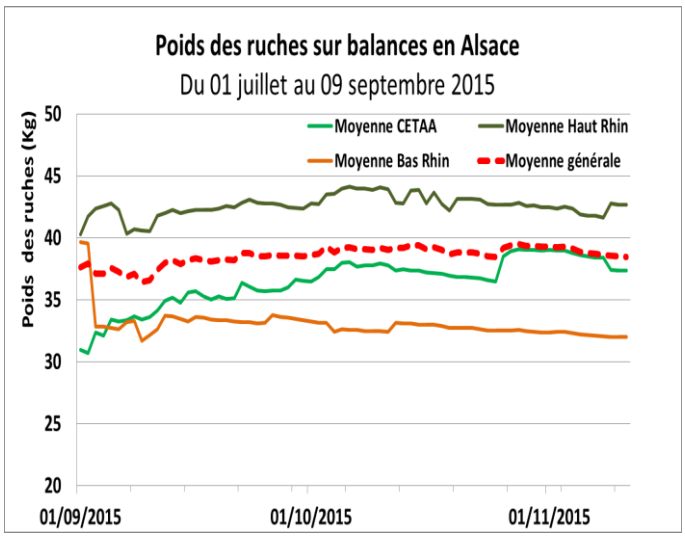

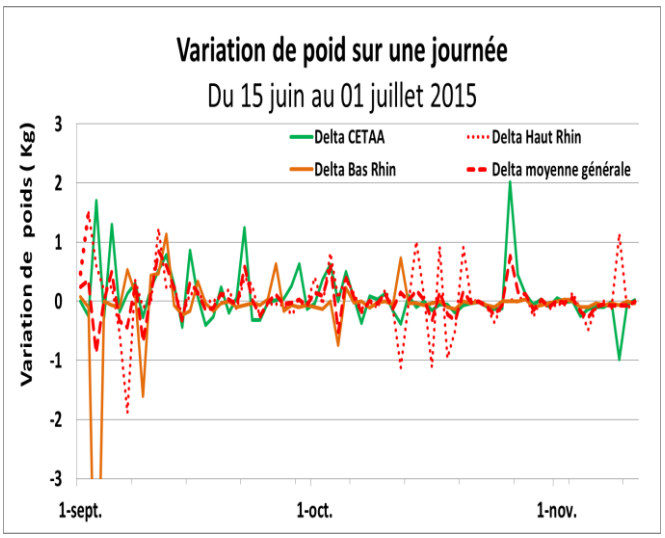

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG CEDEX
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Observations :

Sans surprises, le poids des ruches a augmenté au cours des mois de septembre et d'octobre : en cause, la miellée de « lierre », qui a donné fort cette année, ainsi que les pratiques de nourrissements, indispensables en Alsace pour constituer les stocks de miel nécessaire au redémarrage des colonies au printemps.

- **Ainsi, les ruches « Haut-Rhin » ont pris en moyenne 2,4kg.**
- **Les ruches « CETAA » ont pris plus de 6,4 kg.**
- **Et les ruches « Bas-Rhin » ont, elles, perdu 1,3 kg.**

Les entrées de nectar/sirop sont visibles sur le graphique de droite « variation de mois sur une journée ». Actuellement, les ruches sont bien remplies. Il n'est plus conseillé de nourrir, car cela fatiguerai les abeilles d'hiver, déjà toutes présentes dans les ruches.

Récapitulatif sur l'ensemble de la saison 2015

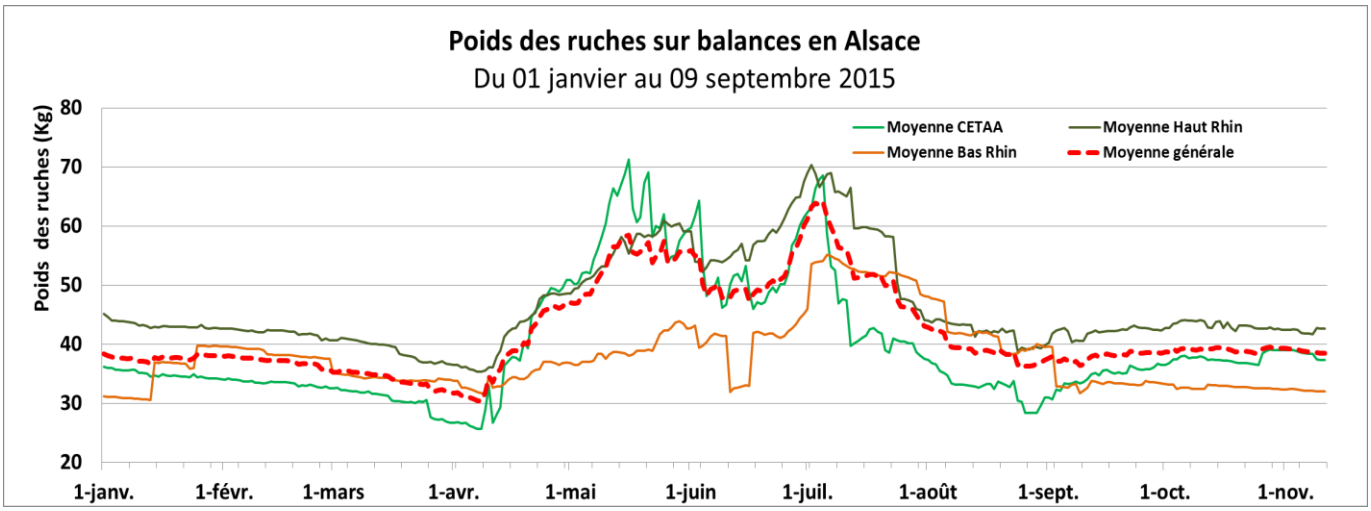

Record battu pour l'IGP « miel d'Alsace »

Cette année, 85 Tonnes et 185 kg de miel ont été produits sous le label « Miel d'Alsace ». Il s'agit du plus important volume de miel certifié « Alsace » depuis la création de l'IGP, à l'initiative de la confédération des apiculteurs d'Alsace, en 2005.

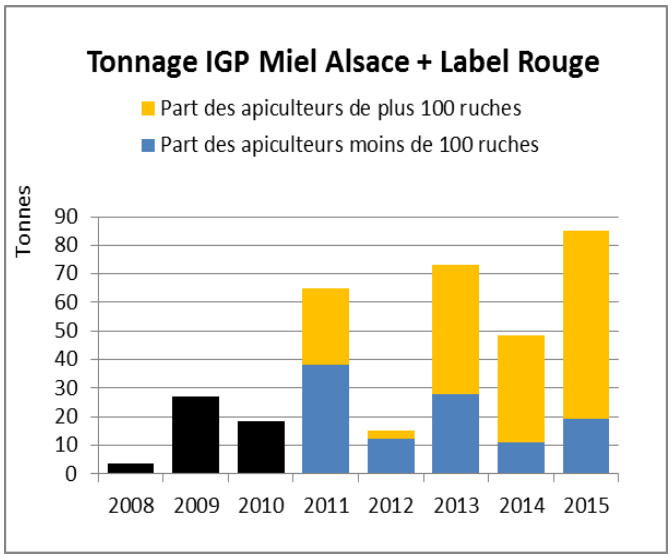

Ce record est dû à l'engouement des professionnels pour cette démarche plutôt qu'à la production de miel de l'année. 2015 fut en effet « une année moyenne », la sécheresse de l'été n'ayant pas permis de récoltes en juillet et en août. Les apiculteurs sont pourtant satisfaits de leur saison, en comparaison avec les deux précédentes années, très peu productives. Ils abordent maintenant la période des marchés de Noël avec un stock de miel « frais » et « local », face auquel les miels importés peuvent difficilement faire bonne figure.

A noter pour cette saison 2015 : le retour du miel de sapin (cru absent en 2014) et la présence inhabituelle de miellat dans certains échantillons de miel de tilleul. « Ces 2 dernières années, nous observons également une augmentation de la conductivité sur les miels de Châtaignier et de Fleurs, probablement en liens avec les changements climatiques, qui favorisent la présence de miellat de pucerons » nous précise M Heller JP, « Mr Miel » pour le concours des miels régionaux.

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG CEDEX
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

En bref :

- 2 nouveaux adhérents (1 pour le collège « moins de 100 ruches » et un pour le collège « plus de 100 ruches »).
- Les 9 professionnels qui ont participé cette année à l'IGP ont certifié 66 T de miel. Les 35 apiculteurs pluriactifs participant en ont certifié 19,185 T.
- L'ODG (Organisme de Défense et de Gestion de l'IGP miel d'Alsace) poursuit son travail de modification des statuts et d'évolution du cahier des charges de l'IGP. L'objectif est de la clarifier et de simplifier certains points, en se basant sur des obligations de résultats (qualité et traçabilité des miels).

Qu'est-ce que l'IGP Miel d'Alsace ?

Le miel d'Alsace est protégé par une Indication Géographique Protégée (IGP) depuis 2005. Cette « IGP Miel d'Alsace » constitue une double garantie : celle de la conformité au cahier des charges « Miel d'Alsace » (contrôlée par Certipaq) et celle de la reconnaissance de la typicité de ces miels et de leur authenticité régionale, confirmée par une analyse physico-chimique et pollinique en laboratoire et une dégustation organoleptique lors du concours des miels.

Ceci implique <u>que seuls les apiculteurs participant à la démarche de certification peuvent faire figurer le terme « Alsace » sur l'étiquette d'un pot de miel</u> qui a passé avec succès les différentes analyses (« miel récolté et produit en Alsace », etc.). Hors certification IGP, toute référence à l'Alsace est strictement interdite et sanctionnable par la répression des fraudes. Cela concerne aussi bien une <u>référence écrite</u> (utilisation du mot « Alsace ») <u>que figurée</u> (utilisation d'un symbole régional : cigogne, bretzel, cathédrale, etc.).

L'IGP est un outil au service de la filière apicole régionale : en période de bonne production, l'existence d'une IGP permet de maintenir les prix stables et même parfois de de mieux valoriser son produit. Mais, en période de disette, quand les risques de fraudes sont grandissants, elle joue aussi un rôle important en protégeant l'intégrité d'un produit et le travail des apiculteurs.

<u>Plus d'informations</u> (cahier des charges, aire géographique de production, coûts de certification, …) :

- Alsace qualité : www.alsace-qualite.com/produits-alsaciens-de-qualite/miels-d-alsace-igp
- ODG miels d'Alsace : www.apiculture-alsace.com

Concours des miels régionaux 2015

Cette année, ce sont **387 échantillons de miels** qui sont passés au concours des miels de la confédération des apiculteurs d'Alsace, qui s'est déroulé comme à l'accoutumée au lycée du Pflixbourg à Wintzenheim. **120 dégustateurs** formés et qualifiés étaient présents pour humer, observer, gouter et noter les miels présentés, répartis en plusieurs crus : forêt et montagne, châtaignier, acacia, tilleul et toutes fleurs.

Les résultats du concours sont ici : http://www.apiculture-alsace.com/cariboost1/crbst_29.html

Surprise : une vingtaine de miel « de fleur » ont dû être requalifiés en miel « de forêt ». En effet, les critères de couleur et de conductivité n'était pas conformes à l'appellation « miel de Fleur » ! Ces miels de plaine ont été marqués par une présence inhabituelle de miellats de pucerons, en plaine et dès le mois d'avril 2015 ! Est-ce là un fait exceptionnel ou bien est-ce un phénomène auquel nous devrons nous habituer, lors des prochaines décennies ?

« *Globalement, la conductivité* des miels est très haute cette année* », précise JP Heller, membre de la confédération des apiculteurs d'alsace et « Mr Miel » pour le concours des miels régionaux. « *Elle atteint, en moyenne sur l'ensemble des lots de miel de l'année, 500 mS/cm². Cette conductivité est comparable à celle de l'année caniculaire de 2013. Pour le miel de fleur, la conductivité est de 510 mS/cm² (contre 313 mS/cm², en moyenne de moyenne sur 26 ans de concours des miels). Pour le miel de Tilleul la conductivité est de 634 mS/cm² (contre 489 mS/cm² sur 26 ans de concours). Sans surprise, la couleur de ces crûs est également plus foncée qu'à l'accoutumée, avec un « indice de Pfund » de 3,2 contre 1.92 en moyenne des moyennes sur 26 ans*.».

[Note d'AB : La conductivité est la propriété d'un corps à permettre le passage du courant électrique. Elle augmente en présence de miel de miellat, plus riche en sels minéraux et en acides organiques que le miel de nectar].*

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG CEDEX
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

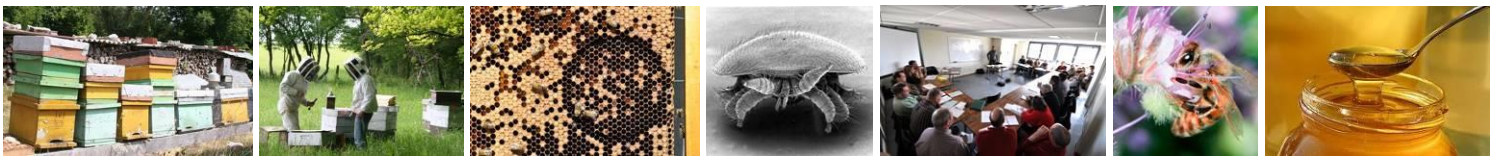

L’apiculture présentée à la Foire Européenne de Strasbourg

Cette année, l’espace agricole de la Foire Européenne a inauguré son nouvel emplacement, face à l’entrée même du site du Wacken. Cette exposition idéale a permis à un large public de rencontrer les apiculteurs présents sur le stand de la filière apicole alsacienne. Un grand merci aux apiculteurs qui se sont mobilisé pour présenter et représenter l’apiculteur auprès du grand public. **Au total ce ne sont pas moins de 194 319 personnes qui sont venus visiter cette 83e édition de la Foire Européenne de Strasbourg.**

Ci-dessous, quelques photos du stand accueillant mis en place par l’association des "**Apiculteurs de la Moder** » et tenu avec la contribution de nombreuses autres associations. Plus de photos sur leur site : **http://apimoder.jimdo.com**

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d’agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG CEDEX
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d’ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

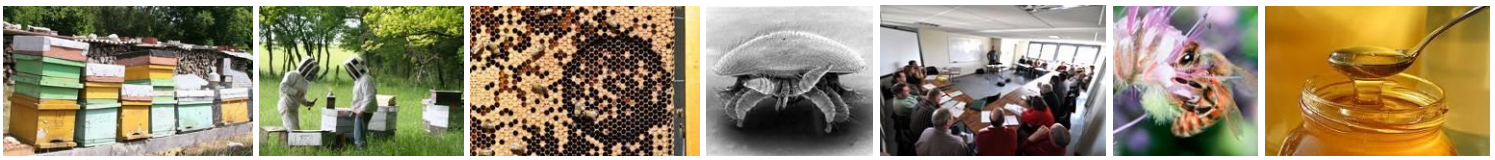

Le point sur les alertes sanitaires

• Un nouveau foyer d'*Aethina tumida* en Italie

Cette mauvaise nouvelle a été confirmée le 16 septembre 2015. Ce nouveau foyer a été détecté dans un rayon de 20 km (zone de protection) de la localité de Gioia Tauro, municipalité de Taurianova (région de Calabre). Au sein de ce foyer, des adultes et des larves ont été mises en évidence. Pour mémoire, le dernier foyer date de 8 mois soit du 23/12/2014.

Mise à jour 10 novembre 2015 : **Aucun nouveau foyer d'*A. tumida* n'a été observé en Calabre depuis le 22 octobre 2015. Au total, depuis le 16 septembre 2015, 22 foyers d'*A. tumida* ont été observés en Calabre, tous situés dans la zone de protection. Deux nuclei sentinelles ont été infestés par le petit coléoptère des ruches en Calabre. Ils ont été détectés positifs le 28 octobre 2015. Au total, 899 ruchers ont été contrôlés en Calabre et 403 en Sicile.**

Plus d'informations sont disponibles sur le site de la Plateforme épidémiologique en Santé animale : **http://plateforme-esa.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=537:premiere-detection-daethina-tumida-t-en-calabre-en-2015**

Rappel : tout signe évocateur de ce parasite doit être déclaré dans les plus brefs délais auprès de la DD(CS)PP concernée afin que tout soit mis rapidement en œuvre pour infirmer ou confirmer la suspicion.
Voir le dossier du Flash'abeilles 32 (mai 2015, http://www.alsace.chambagri.fr/elevage/apiculture/flash-abeilles.html)
Voir également : http://itsap.asso.fr/pages_thematiques/ravageurs-maladies/petit-coleoptere-ruche-aethina-tumida/

• Loque américaine

Un foyer de Loque américaine fut découvert sur Reiningue et Bourbach-le-Haut. Les colonies positives ont été détruites, sauf une, faiblement atteinte, qui a été transvasée et rassemblée. Les visites dans les villages les plus proches ont été réalisées, mais rien n'a été décelé.

• Le frelon asiatique victime de la consanguinité ?

Un article est paru cet été, annonçant que « le frelon asiatique serait bientôt sur le déclin en Europe ». Selon les auteurs (Darrouset et al.), chercheurs de l'institut de recherche sur la biologie de l'insecte (IRBI) de l'université François Rabelais de Tours/CNRS, « l'expansion du frelon asiatique en Europe devrait prochainement marquer le pas: les colonies comptent trop de mâles et pas assez d'ouvrières en raison de leur faible diversité génétique. Un «phénomène de dépression de consanguinité» du à «l'introduction initiale d'un faible nombre de reines en France», nous permettrait d'espérer voir prochainement reculer l'envahisseur.

© Fini les guêpes

En clair : les frelons asiatiques pondent trop de mâles, trop tôt (males généralement diploïdes) et pas assez d'ouvrières en raison de leur faible diversité génétique. Cela mettra-t-il un terme à cet envahisseur ? L'article fait preuve d'optimisme. Cette année encore, sont aire de répartition continue de progresser…

Le frelon asiatique a été récemment découvert en Moselle, dans les environs de Thionville. Ce n'est donc pas un déclin que l'on observe actuellement sur le terrain. Cela dit avec un peu de chance un équilibre s'installera un jour …

Sources :
- **http://www.lalsace.fr/actualite/2015/10/19/le-frelon-asiatique-victime-de-la-consanguinite**
- La Moselle, nouveau département envahi **http://frelonasiatique.mnhn.fr/la-moselle-nouveau-departement-envahi/**

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG CEDEX
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Informations Nationales

ADA France infos n°2 est disponible

Lien vers le bulletin d'informations de la « tête du réseau des ADA » :
http://www.adafrance.org/downloads/adafrance_infos/adafrance_infos_num_2.pdf

Nouvelles « FICHES TECHNIQUES » sur la lutte contre Varroa

L'ADARA (ADA du Rhône Alpes) diffuse 4 nouvelles fiches techniques sur la lutte contre varroa, à l'occasion du salon Tech&Bio de septembre 2015 !

- Fiche 1 : les stratégies alternatives de lutte contre varroa
- Fiche 2 : lutte contre varroa par encagement de la reine
- Fiche 3 : L'usage de l'acide oxalique
- Fiche 4 : Comment évaluer l'infestation varroa

Lien : **http://adara.adafrance.org/publications/lutte_varroa.php**

Parution du Bulletin RESABEILLES n°3

Résumé : « *Résabeilles est la déclinaison française du programme européen de surveillance de la mortalité des abeilles Epilobee conduit dans dix-sept États membres de 2012 à 2014. Environ 300 ruchers ont fait l'objet de trois visites (automne, printemps et été) au cours de chacune des deux campagnes du programme. La mortalité hivernale a été autour de 14 % et la mortalité en saison apicole autour de 11 % à chaque campagne. Les observations cliniques et prélèvements réalisés ont permis de montrer la présence quasi systématique d'une* ***infestation par le varroa*** *et la présence de signes cliniques de varroose dans un quart à un tiers des ruchers à l'automne. Le nombre de suspicions cliniques de* ***nosémose*** *est apparu très faible. La prévalence clinique de* ***loque américaine*** *a baissé régulièrement au cours du programme passant de 11,66 % au cours de l'automne 2012 à moins de 1 % au cours de l'été 2014. La* ***loque ~~américaine~~ [Note d'Alexis : européenne]*** *a connu la même évolution en passant de 7,58 % à moins de 2 %. La prévalence clinique de la* ***paralysie chronique*** *était faible, toujours inférieure à 1,3 %. Actuellement arrêté, le programme européen pourrait reprendre avec l'inclusion de la recherche de la contamination par des pesticides dans les ruchers visités comme cela a été testé lors de la dernière année de Résabeilles* ».

« *Au total, plus de trois cents ruchers ont été suivis au cours des campagnes 2012-2013 et 2013-2014, en matière de mortalité (annuelle, hivernale et en saison), des troubles des abeilles et des mouvements du cheptel. Les apiculteurs, les intervenants apicoles, les groupements de défense sanitaire, les laboratoires départementaux ainsi que les DDecPP ont participé à cette grande étude. Nous les remercions chaleureusement* ».

Liens :

- Ce nouveau bilan du programme de surveillance réalisé en France dans le cadre du **projet européen Epilobee** est disponible sur le site de l'ESA : **http://plateforme-esa.fr/?q=node/574**

  (Attention, actuellement, ce lien ne fonctionne plus, mais heureusement, vous pouvez retrouver ce document sur le site du GDS03 : **http://www.gds03.fr/pages/Resabeille_3.pdf**).

- Vous pouvez également consulter les **bilans départementaux de ce programme de surveillance** (Bouches-du-Rhône, Cantal, Drôme, Finistère, Indre-et-Loire et Haut-Rhin) : **http://plateforme-esa.fr/?q=node/35669**

- Ainsi qu'un **article paru dans le Bulletin Épidémiologique de l'Anses / DGAL** (numéro 70 de septembre 2015). Lien : **http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/26461_anses_be_70_bd.pdf**

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG CEDEX
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

FCO : QUELS IMPACTS SUR LES RUCHERS ?

Suspectés d'expliquer en partie les mortalités apicoles en Ariège lors des précédents hivers*, les traitements pratiqués dans la lutte contre la FCO (Fièvre Catharale Ovine) vont à nouveau devoir être utilisés cette année, en France (mains pas dans l'Est de la France, exempte de cas de FCO). Dans les régions concernées, les apiculteurs sont mobilisés pour évaluer l'impact des décisions (traitements insecticides) sur leurs ruchers.

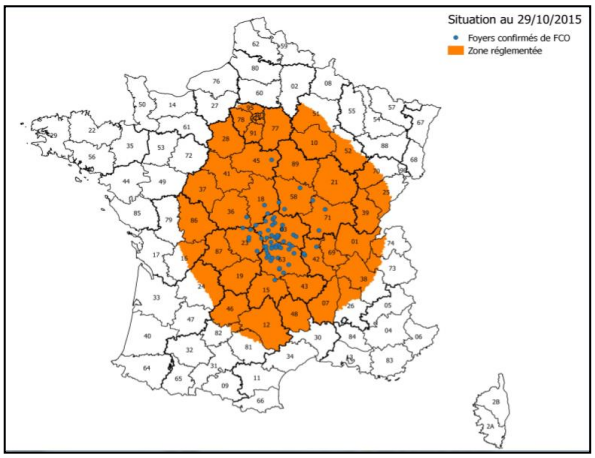

L'Alsace n'est pas encore touchée par la maladie et ne fait pas parti de la zone règlementée.

Lien vers le document ADA France « Le point sur l'épisode de FCO et les risques pour l'apiculture » :
http://adafrance.org/downloads/note-fco-vf.pdf

Zoom sur les résultats des investigations menées par les services de l'Etat,

Résumé : « *Les produits utilisés dans la lutte contre la FCO ont été retrouvés dans 8% des cas analysés. D'autres molécules ont été retrouvées, dont le couple de contaminants « coumaphos / tau fluvalinate », deux acaricides utilisés par les apiculteurs et connus pour leur accumulation dans les cires et pour entrainer des problèmes* ».
Source : **http://www.ariege.gouv.fr/content/download/8126/51104/file/Note_mortalites_abeilles_Pyrenees.pdf**.
Lire également le site **http://www.apivet.eu** (Vétérinaire spécialisé en apiculture) : **http://www.apivet.eu/2009/02/la-lutte-contre-la-fco-peutelle-%C3%AAtre-responsable-de-cas-dintoxication-des-abeilles-la-question-est-p.html**

Zoom sur la contamination par le coumaphos et le tau fluvalinate

Le coumaphos (CheckMite®) et le tau-fluvalinate (Apistan®) sont des insecticides utilisés par les apiculteurs dans la lutte contre le varroa. Ces molécules sont persistantes (temps de demi-vie d'environ 5 ans) et lipophiles (elles s'accumulent dans les cires). Aujourd'hui, en France, l'utilisation du coumaphos est interdite, tandis que le recourt au tau-fluvalinate (médicament Apistan®) est déconseillée.

La recherche a ainsi démontré que l'exposition simultanée des abeilles et de leurs larves aux résidus des acaricides coumaphos et le tau-fluvalinate entraine des effets sublétaux (influence sur le système immunitaire) et diminue la tolérance des colonies envers d'autres molécules (*Reed, 2008*). Il existe également de nombreuses interactions synergiques entre pesticides, encore largement méconnus. Ont été mis en évidence l'existence de synergies négatives entre deux varroacides, coumaphos et amitraz (*Krohn et al., 2008*), ainsi qu'entre varroacides et pesticides : La toxicité du coumaphos augmente de plus de 20 fois en présence de prochloraz (fongicide) et celle du tau-fluvalinate de plus de 1000 fois » (*Johnson, 2009 ; Johnson, 2011*).

Santé des abeilles : impact de la co-exposition des colonies aux pesticides et aux agents infectieux

L'Anses a publié ce 2 octobre un **avis sur les facteurs de co-exposition des abeilles aux facteurs de stress**. « L'agence y souligne le caractère multifactoriel des causes de mortalités des colonies dont les agents infectieux (varroa, virus…) associés aux nombreux résidus xénobiotiques (insecticides, fongicides et acaricides). Elle préconise une évolution du cadre européen sur les procédures d'évaluation des molécules en mesurant les effets en co-exposition à d'autres molécules ».

https://www.anses.fr/fr/content/sant%C3%A9-des-abeilles-impact-de-la-co-exposition-des-colonies-aux-pesticides-et-aux-agents

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG CEDEX
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Apiculture Professionnelle

80 apiculteurs à la journée technique sur l'apiculture biologique

L'OPABA (Organisation professionnelle de l'agriculture biologique en Alsace) a organisé en partenariat avec la Chambre d'agriculture région Alsace, ce mardi 03 novembre une journée technique sur apiculture bio en Alsace. Cette journée s'est inscrite dans le cadre des journées techniques nationales organisées dans 4 régions françaises. **Près de 80 personnes sont venus rencontrer les apiculteurs « bio » et les techniciens présents à cette journée**. Ont été présentés : la démarche de l' « apiculture biologique » avec l'explication des points particuliers touchant la gestion des ruches, la diversification et l'installation en apiculture bio. L'association Terres de Liens était là pour parler de transmission d'exploitations et d'espace-test pour aider les porteurs de projet. La journée s'est close par la visite de la miellerie collective de deux apiculteurs professionnels bien connus de la vallée de Kaysersberg : Ganter Dominique et Gotorbe Olivier.

Retrouvez ici différents éléments :

- **Le diaporama présenté par le technicien apicole** de la Chambre d'agriculture, concernant la lutte intégrée contre varroa (Bilan de l'infestation Varroa en alsace, résultats des enquêtes et résultats des essais sur les traitements, la lutte mécanique, etc. ; titre : SANTE-FORMATION-2015-Gestion_varroa_Lutte_intégrée_bio-JT_BIO_Opaba) : http://www.alsace.chambagri.fr/fileadmin/documents_alsace/INTERNET/elevage/apiculture/SANTE-FORMATION_2015_Gestion_varroa_Lutte_integree_bio-JT_BIO_Opaba.pdf
- **Un vidéo-reportage** réalisée par le Paysan du Haut-Rhin : **https://youtu.be/29TyRNhHW8g**
- **Le contact de l'OPABA** (pour obtenir la fiche règlementaire « apiculture biologique » : Christophe RINGEISEN - Chargé de mission OPABA - 03 89 24 45 35
- **Différents articles parus dans la presse agricole alsacienne** et consultable sur les sites web du Paysan du Haut-Rhin et de l'Est Agricole et Viticole (pour les abonnées uniquement).

Nous reproduisons ci-dessous un extrait d'un article, avec l'aimable autorisation de son auteure, Bérengère de Butler.

« Les particularités dans la conduite des ruches liées au cahier des charges pour l'apiculture biologique sont multiples : les ruches en plastique ou en polystyrène sont interdites, la cire utilisée doit être bio, les traitements sanitaires doivent être bios et les abeilles doivent elles aussi « manger bio ». Or les éléments inscrits dans le cahier des charges européen sur les zones de butinage peuvent prêter à interprétation. En effet, le cahier des charges stipule que, dans un rayon de 3 km autour du rucher (les abeilles n'allant guère plus loin pour trouver leur nourriture), 50 % de la floraison doit être naturelle ou de culture biologique. Et les ruchers de production doivent être éloignés de toute source de pollution. Or, à partir de quand est-on suffisamment éloigné et qu'est-ce qu'un site pollué ? Les différents organismes de contrôle n'ont pas la même interprétation de la réglementation… »

La motivation pour le passage en bio relève surtout d'une conviction personnelle. Car les miels bios et conventionnels ont sensiblement les mêmes qualités organoleptiques et sont valorisés à des niveaux de prix équivalents. Par contre, les apiculteurs bios doivent composer avec un surcoût lié au nourrissement bio et à une lutte contre le varroa qui nécessite une surveillance plus régulière.

« On déconseille aux jeunes de s'installer en bio »

« Quand les jeunes s'installent, on leur déconseille de le faire en bio. La maîtrise du varroa est délicate. Si on perd tout son cheptel en une année sans comprendre pourquoi, cela peut vite être décourageant », conseille Dominique Ganter (GAEC de L'Abeille bleue). *« Il m'a fallu cinq ans pour atteindre un niveau de production satisfaisant et arriver à perdre moins de 20 % des ruches pendant l'hiver »*, témoigne Olivier Gotorbe (installé en apiculture biologique en 2002, après avoir travaillé comme saisonnier dans de grandes fermes apicoles du sud de la France). *« Et puis avec le bio, on ne gagne pas mieux sa vie, la production de miel est vendue au même prix. Le bio, on y vient par conviction. L'un des intérêts, c'est le crédit d'impôts de 2500 euros dont on peut bénéficier quand on se lance. Plus l'aide à la conversion de l'Opaba »*, ajoutent un autre professionnel alsacien, Alain Mazurier.

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG CEDEX
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

L'apiculture bio en chiffres

- 96 000 ruches bios en France
- 524 apiculteurs bios, dont la majorité ont plus de 50 ruches
- 12,6 % du cheptel apicole français est bio
- Quatre bassins de production du miel bio : Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Paca, Midi-Pyrénées
- L'Alsace compte 19 apiculteurs bios

Aides FranceAgriMer aux apiculteurs : les formulaires sont en ligne !

Voici les liens vers les dossiers de demande d'aide à destination des apiculteurs « de plus de 70 ruches » :

Aide à la transhumance (avant le 15 décembre 2015) :
http://www.franceagrimer.fr/Autres-filieres/Apiculture/Aides/Programme-2015-2016-Aide-a-la-Transhumance
Formulaire : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15088.do

Aide au maintien et développement du cheptel (avant le 15 décembre 2015 ou le 15 avril 2016) :
http://www.franceagrimer.fr/Autres-filieres/Apiculture/Aides/Programme-2015-2016-Aide-au-maintien-et-developpement-du-cheptel-apicole
Formulaires : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15089.do et
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15093.do

Aide aux investissements dans les ruchers écoles et ruchers de formation
http://www.franceagrimer.fr/fam/Autres-filieres/Apiculture/Aides/Programme-2015-2016-Aide-aux-investissements-dans-les-ruchers-ecoles-et-ruchers-de-formation/(language)/fre-FR

Ces nouveaux formulaires intègrent la transparence pour les GAEC. Comme tous les ans, les dossiers sont à compléter et à renvoyer pour le 15 décembre au plus tard ! Cela laisse donc 1 mois aux apiculteurs « de plus de 70 ruches » pour se pencher sur ces demandes d'aide aux investissements pour du matériel de transhumance ou pour des achats de ruches et d'essaims/reines. Un 3e formulaire concerne les ruchers-écoles souhaitant réaliser des investissements.

ATTENTION :

- Les apiculteurs doivent **joindre la dernière déclaration de rucher**, c'est à dire pour cette année 2015, celle qu'ils ont effectuée entre novembre 2014 et février 2015 (voir l'article sur la déclaration de rucher page suivante)
- Prendre connaissance de l'information sur les **financements croisés** entre FranceAgriMer, prêt JA, FEADER et FEAGA: http://adara.adafrance.org/downloads/2013-10-11_note_controles_croises_apiculture.pdf
- Lien vers le nouveau programme d'aide triennal FranceAgriMer du 29 septembre 2014 : http://adara.adafrance.org/downloads/prog_ue_apicole_2014-2016.pdf.

Réforme du Forfait et réforme de la fiscalité agricole

« Il est prévu de remplacer le forfait agricole par un régime d'imposition « micro-BA », consistant à retenir, pour déterminer le résultat imposable, un abattement forfaitaire de 87 % pour tenir compte des charges. Le taux d'abattement retenu est plus important que ceux appliqués aux autres régimes micro pour tenir compte des spécificités du secteur agricole*. Des mécanismes de lissage sont également prévus afin de permettre une montée en puissance progressive du dispositif. Par ailleurs, sur le plan social, il est prévu une mesure transitoire visant à un accompagnement financier des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole qui constateront une augmentation du montant de leurs cotisations sociales, par des prises en charges de cotisations sociales à la hauteur des économies générées par la réforme. Le nouveau dispositif pourra ainsi être mené de façon progressive sans déstabiliser les petites exploitations concernées.*

Ce nouveau régime d'imposition, issu des travaux menés dans le cadre des assises de la fiscalité en 2014, sera tout aussi simple pour les agriculteurs et globalement neutre financièrement afin de préserver les petites exploitations. Le projet de réforme est actuellement en cours de concertation locale avec les viticulteurs. Il sera porté le cas échéant, dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2015 en fin d'année ».

Sources : **JOAN Q 13 oct. 2015, p. 7710 Rép. min. n° 87611**

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG CEDEX
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

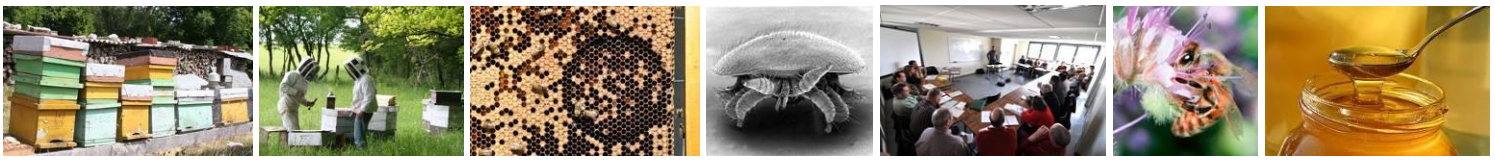

Informations Diverses

Déclarations des ruchers : nouveau changement de planning

La Commission européenne a décidé d'harmoniser les périodes de recueil des déclarations de ruches dans l'ensemble des États membres à compter de 2016. Un site de télédéclaration rénové sera mis en place en septembre 2016. La possibilité de déclarer les ruches par document papier « Cerfa » a vocation à disparaître. Faisons le point :

- Les déclarations de ruchers « 2015 » se sont déroulées entre le 1er octobre 2014 et le dernier jour de février 2015. Elles sont donc closes.
- A compter de 2016, les déclarations réalisées au titre de l'année n le seront **entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'année n.** Les déclarations « 2016 » sont donc repoussées à la fin de l'année.
- **En cas de besoin avéré, une procédure spécifique est mise en place pour les apiculteurs devant impérativement actualiser ou effectuer une première déclaration 2015**

Point au 19.10.15 : Les personnes devant impérativement actualiser leur déclaration 2015 (par exemple : nouveaux déclarants ; franchissement des seuils de 70 et 200 ruches ; personne souhaitant une référence enregistrée pour son assurance ou prévoyant une demande de MAEC, etc.) peuvent (ce n'est pas obligatoire) envoyer à la DGAL le CERFA spécial ci-dessous :

- **CERFA :** https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/showFormulaireSignaletiqueConsulter.do?numCerfa=13995
- **La DGAL demande d'envoyer ce document par mail à** telerucher.dgal@agriculture.gouv.fr. « La DGAL enverra dans les meilleurs délais un récépissé par mail à l'apiculteur. C'est ce récépissé qu'il faudra joindre au dossier de demande d'aide à FAM ».
- **Pour le dossier de demande d'aide FAM** FAM conseille plutôt d'envoyer le CERFA à la DGAL par courrier avec un accusé de réception et d'envoyer avec le dossier de demande d'aide FAM aux apiculteurs (celui à déposer au 15.12.15, voir page précédente) une copie de ce CERFA + une copie du bon délivré par La Poste attestant de son envoi à la DGAL.

- Note : Initialement, un blocage du processus de déclaration était prévu entre le 1er novembre 2015 et le 31 août 2016, mais le réseau des ADA a fait remonter qu'un tel blocage aurait des conséquences négatives pour les apiculteurs ayant des engagements à respecter vis-à-vis des instances publiques.
- Voir l'article sur le site internet du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : **http://agriculture.gouv.fr/la-declaration-des-ruches-evolue-en-2016**
- Pour en savoir plus sur la déclaration des ruches : **www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr**

« Détergence et désinfection des matériels apicoles »

Un nouveau document est disponible dans l'« Espace téléchargement » de la page apicole du site de la Chambre d'agriculture. Merci à son auteure, Mme Hemmerlé, moniteur apicole, pour le travail réalisé, technique et précis.

Titre : **SANTE_Détergence et désinfection des materiels apicoles - HEMMERLE M. – 2013.**

Lien direct :
http://www.alsace.chambagri.fr/fileadmin/documents_alsace/INTERNET/elevage/apiculture/SANTE_Detergence_et_desinfection_des_materiels_apicoles_HEMMERLE_M._2013.pdf

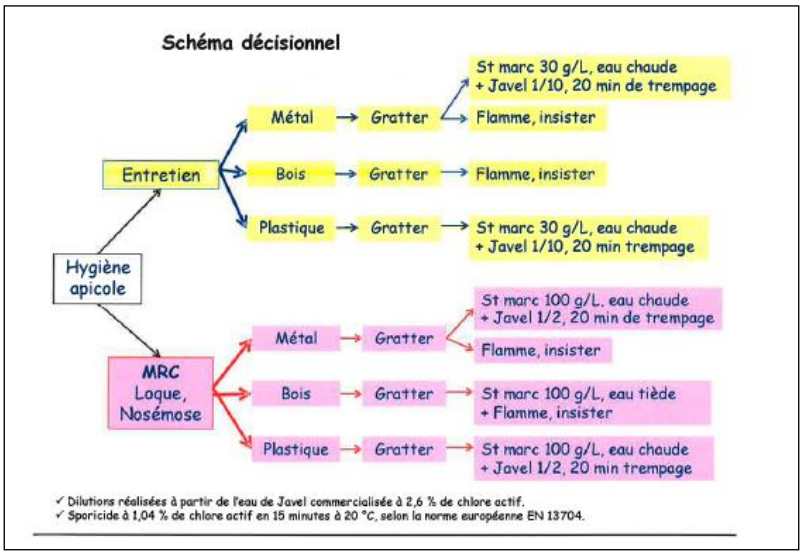

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG CEDEX
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

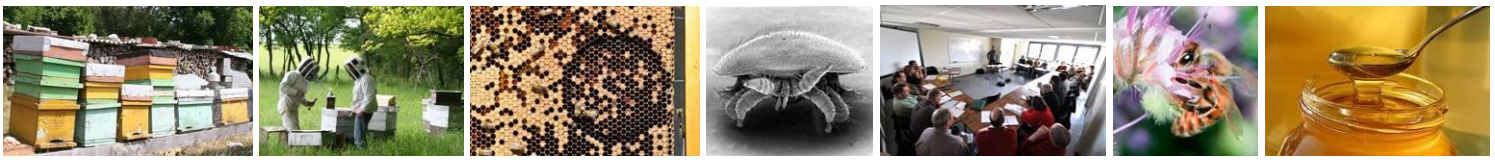

Pour aller plus loin

Les insectes « goutent » par les ailes.

Dans cet article publié chez Nature (en open access, donc gratuit) on montre que le système gustatif inclut les poils situés sur les ailes (en quelque sorte, les insectes « goutent » par les ailes) et qu'il il y vraisemblablement un couplage entre le battement des ailes et la fonction gustative, ainsi par exemple, les abeilles battraient des ailes pour « gouter » les molécules par le biais des poils creux. « Nos résultats expliquent pourquoi toutes les mesures d'électrophysiologie ont jusqu'à présent échoué : le poil est un capillaire à l'extrémité duquel il y a une zone d'air qui ne permet pas de connecter la mesure électrique à la lymphe dans laquelle baigne la terminaison nerveuse ». J-C Valmalette-Université de Toulon, CNRS, UMR 7334

http://www.naturellebalade.com/les-insectes-goutent-par-les-ailes
http://www.nature.com/articles/srep14198

Dossier sur l'apiculture dans National Geographic

http://www.nationalgeographic.fr/22770-labeille-miracle-va-t-elle-sauver-le-monde/

Enquête sanitaire apicole et enquête consommation du miel 2015.

Deux études publiées nouvellement par APINOV, bureau d'étude situé dans le Poitou-Charentes.
http://www.apinov.com/includes/pdf/Enquete_sanitaire_Apinov_2015.pdf
http://www.apinov.com/includes/pdf/Enquete_consommation_miel_Apinov_2015.pdf

« Pollinis » et Cie : un reportage de Rue89

http://rue89.nouvelobs.com/2015/11/10/vaccins-abeilles-vin-bio-les-machines-a-petitions-attaquent-planete-261942

Agenda apicole

20, 21 et 22 novembre: Portes ouvertes APIMIEL à Willer sur Thur (68760)

« Venez découvrir la gestion des ruches et des ruchers en utilisant notre application Mobile »

L'application sera présentée sur écran géant dans une salle communale **le samedi 21 novembre 2015 à 16h**. Vous pourrez poser toutes les questions que vous jugerez utiles, discuter, mais sachez déjà que l'application sera disponible en téléchargement gratuit pour Android Tablettes et Mobiles (sur Google Play Store), IOS (sur l'App Store), Windows Phone (Windows phone Store) et sur notre site internet **après nos portes ouvertes**.

Cliquez ici pour avoir **Plus d'informations sur l'application mobile**

Cliquez ici pour **Réserver une place pour la présentation** (Dans un souci d'organisation, merci d'utiliser le lien ci-dessus pour bloquer vos places)

Cliquez ici pour obtenir **plus d'informations sur nos portes ouvertes**

APIMIEL - 3 rue de la poste - 68760 Willer sur Thur - Tél: 0033 (0) 367 260 305

30 Novembre et 1er Décembre : Séminaire annuel de l'ADAPRO LR à Saint Martin de Londres, dans l'Hérault

Cette ADA du Languedoc Roussillon est forte de 4 techniciens, un saisonner et de plus de 250 apiculteurs professionnels. Au programme du séminaire de 2015 : L'élevage, la qualité des reines, la production d'essaims, les partitions, le potentiel nectarifère, le cynips du châtaignier, les phéromones… ; La présentation d'outils techniques : balances, balises, pollinisation… ; Les résultats d'études ADAPRO sur le matériel apicole roulant – ITSAP sur les pertes hivernales… ; Une table ronde sur la thématique de la lutte contre varroa aura lieu tout l'après-midi du 2ème jour.

Inscriptions ouvertes jusqu'au 15 Novembre. Programme et bulletin d'inscription sur le lien suivant :
http://adaprolr.adafrance.org/actu/2222222.php

30 Novembre 2015 : Rencontres scientifiques de l'Anses à la Maison internationale -Cité internationale universitaire de Paris - 17 blv Jourdan, Paris 14e. **Thème : Santé des abeilles : impact de la co-exposition aux facteurs de stress.**

« L'Anses, qui accueille au sein de son laboratoire de Sophia Antipolis le laboratoire de référence de l'Union européenne

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG CEDEX
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

(LRUE) sur la santé des abeilles, organise pour la 3e année consécutive des rencontres scientifiques. Ces rencontres, ouvertes à un large public, sont destinées à faire le point sur les travaux les plus récents de la recherche française et de l'évaluation des risques en matière de surveillance de la santé des abeilles et des insectes pollinisateurs. Cette journée d'échange sera l'occasion pour l'Anses de présenter les conclusions de son rapport d'évaluation des risques sur la co-exposition des abeilles aux facteurs de stress ainsi que de faire un point d'actualité sur les connaissances scientifiques sur la surveillance de la santé des abeilles en ouvrant la tribune aux chercheurs du laboratoire de référence de l'Union européenne, des instituts de recherche et des centres techniques. Enfin une large place sera donnée au débat avec les parties prenantes par le biais des échanges avec les scientifiques tout au long de cette journée mais également par l'organisation d'une table ronde, qui viendra animer les débats et proposer des conclusions à ces 3e rencontres scientifiques sur la santé des abeilles. »

Le préprogramme est en ligne :
https://www.anses.fr/fr/content/sant%C3%A9-des-abeilles-impact-de-la-co-exposition-aux-facteurs-de-stress

20 janvier 2016 : Journée nationale du développement apicole 2016 « ADA France », à Sulniac (Morbihan).
Thème : le travail en exploitation apicole : matériel & innovations, réglementation et sécurité, avec des interventions sur le matériel apicole et les innovations techniques.
Cette journée est ouverte à tous (les 18 et 19 janvier, ADA France organise une formation de 3 demi-journées pour les administrateurs et salariés de ses structures membres).
Toutes les informations sont ici : **http://www.adafrance.org/savoir-plus/actualites.php**
Bulletin d'inscription à retourner avant le lundi 30 novembre 2015

2 au 4 février 2016 : 4e Journées de la recherche apicole (ITSAP) au MAS (10 rue des Terres au Curé, 75013 Paris).

Alexis BALLIS - Conseiller Technique Apicole
Service Elevage - Chambre d'Agriculture Régionale d'Alsace
4 rue Mohler – 67210 Obernai (ZI Nord)
Tèl. : 03 88 95 64 04 - Port. : 07 89 68 04 38
a.ballis@alsace.chambagri.fr

Pages apicoles de la Chambre d'Agriculture : http://www.alsace.chambagri.fr/elevage/apiculture.html